

**Discours de Monsieur Benoit Warnery,
Représentant Départemental suppléant APF 06**

**à l'occasion de la signature du protocole Logement
à Antibes, le 24 juin 2016**

Mesdames, Messieurs

Reconnue d'utilité publique, l'Association des Paralysés de France (l'APF) est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille.

Dotée d'un projet unique d'intérêt général « Pour une société inclusive ! » l'APF agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

L'APF est présente sur tout le territoire national. Elle est dotée d'une position privilégiée au carrefour de l'action associative et de la vie des services et des établissements sanitaires et médico-sociaux dont Madame Nathalie RENARD vous a présenté un bel exemple dans les Alpes Maritimes.

L'APF dispose d'une expérience approfondie dans l'accompagnement de personnes, avec le souhait constant de proposer des solutions innovantes et inclusives.

L'APF est mobilisée depuis longtemps pour promouvoir des formes d'habitats inclusifs avec un accompagnement adapté aux besoins des personnes : plus de 400 personnes en situation de handicap bénéficient de cette offre de service complémentaire qui participe au droit de la personne de choisir librement son mode de vie.

Le logement accompagné n'est qu'une forme de réponse pour permettre à des personnes en situation de handicap d'accéder à un logement individuel.

L'accès et le maintien dans le logement restent une question prioritaire pour les personnes handicapées et leurs proches.

Ils conditionnent l'accès aux soins, aux loisirs, à l'emploi, donc à l'inclusion dans la société.

L'innovation que constitue le dispositif Handicap Logement mis en place par la MDPH 06 avec ses partenaires, la Mutualité Française et l'APF, est remarquable.

Pour réussir, ce dispositif a besoin de l'implication des acteurs du logement social de notre département.

Après Habitat 06, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, c'est aujourd'hui la CASA et la SACEMA, deux acteurs majeurs du logement dans le bassin Antibois qui formalisent leur implication.

Vous n'avez pas attendu la signature de ce protocole pour vous impliquer dans le logement des personnes en situation de handicap mais c'est un signal fort que vous émettez aujourd'hui et que nous saluons chaleureusement ici.

Merci de votre attention